



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
Vote électronique du 17 février 2022**

**N° 1 – D. 17.02.2022**

**Point à l'ordre du jour :**

**1.1. Désignation conseil documentaire (collège des usagers)**

**Membres présents dans le cadre de la consultation (collège usagers) :** JANAMI Selma, DOULAT Léonce, WARIN Malo, CHARLETY Arthur.

**Membres absents ou excusés (collège usagers) :** tous les autres membres usagers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération N°18 – D. 18.12.2020 du conseil d'administration de l'UGA,  
Vu la délibération N°16 – D. 12.10.2020 du conseil d'administration de l'UGA,  
Vu la délibération N°21 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration de l'UGA,  
Vu la convention entre l'Université Grenoble Alpes et Grenoble INP portant statuts du Service Interétablissement de Documentation (SID),

Considérant que, à la suite du renouvellement du collège des usagers dans les instances centrales, il convient de procéder à la désignation de 3 représentants des usagers pour siéger au sein du conseil documentaire de la DGD BAPSO ;

Considérant les candidatures suivantes :

- Mathis SION (titulaire) / Malo WARIN (suppléant),
- Anna GENEVIER (titulaire) / Agathe GUILLOT (suppléante),
- Amandine MOZER (titulaire) / Lou GRIMAUD (suppléante),
- Quentin CHAPUYS (titulaire) / Anaïs BLANCHON (suppléante),
- Maël FERNANDEZ (titulaire) / Martin VIDAL (suppléant).

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	7
Nombre de votants	4
Mathis SION (titulaire) / Malo WARIN (suppléant)	2
Anna GENEVIER (titulaire) / Agathe GUILLOT (suppléante)	1
Amandine MOZER (titulaire) / Lou GRIMAUD (suppléante)	0
Quentin CHAPUYS (titulaire) / Anaïs BLANCHON (suppléante)	0
Maël FERNANDEZ (titulaire) / Martin VIDAL (suppléant)	2
Abstention	1

**Au regard des votes, sont désignés pour représenter les usagers au sein du conseil documentaire de la DGD BAPSO :**

- **Mathis SION (titulaire) / Malo WARIN (suppléant),**
- **Maël FERNANDEZ (titulaire) / Martin VIDAL (suppléant),**
- **Anna GENEVIER (titulaire) / Agathe GUILLOT (suppléante).**

*Publié le : 04/03/2022*

*Transmis au Rectorat le : 04/03/2022*

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 17 février 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET

Pour le Président et par délégation  
La Directrice générale des services adjointe  
Emilie BLANCHI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.